

LA POLICE

DÉVOILÉE,
DEPUIS LA RESTAURATION,

ET NOTAMMENT

SOUS MESSIEURS

FRANCHET ET DELAVAU,

PAR M. FROMENT,

EX-CHEF DE BRIGADE DU CABINET PARTICULIER DU PRÉFET.

TOME PREMIER.



Paris.

LEMONNIER, ÉDITEUR,

RUE DE LA BIBLIOTHÈQUE, N° 17, PRÈS LA RUE SAINT-HONORÉ.

LEVAVASSEUR, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL.

LECOINTE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

—
1829.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME.

- Avis de l'Éditeur.
Essai historique sur la police en général.
M. Morin, ex-chef de la première division de la police.
M. Clausel de Coussergues.
Conspiration de Montrouge.
Le général Berton.
M. Tiger, imprimeur.
Le comte de Brivasac-Beaumont.
Assassinat du duc de Berri.
M. Lepoitevin.
Les pétards. — Gravier et Bouton.
Madame la comtesse D...
Cognard, forçat évadé, sous le nom de Ponthis, comte de Sainte-Hélène.
L'empereur Alexandre.
Le général Excelmans.
Wellington.
Grosset, officier de paix.
Dupaty, faux-monnaieur.
Troubles du mois de juin 1821. M. de Chauvelin.
Labédoyère.
Affaire du *Furet*.
Émile de Mallarmé, comte de Rousillon.
Pitron, Gaudet, et compagnie.
Projet de conspiration en 1814.
M. Michaud.
Le colonel Bourbaki.
Bordes, baron de Satgé.
Les généraux Flahaut et Lefebvre-Desnouettes.
Le dîner de Ferret.
Congrès d'Aix-la-Chapelle.
Café du Petit-Pont.
- Madame Dabadie, de l'Opéra.
Société de la Légimité.
Approvisionnement de Paris.
Contrafatto et Molitor.
Paisme.
Delanou.
Estaminet de l'Univers.
Vergnes, Bédaride, loge de Misraïm.
Forêt de Sénart.
Le comte de San-Lorenzo.
Dîner de Beaujon.
Le baron Pasquier.
M. le duc Decazes.
Le colonel Barbier-Dufay.
Les Piqueurs.
Compagnon et Winter, tapissiers, rue Neuve-des-Petits-Champs.
M. Rougette.
MM. Le Comte et Maingant.
Les Tuileries. — Baril de poudre.
Le comte de Santa-Rosa.
MM. le prince de Talleyrand, le général Gérard, Manuel, Benjamin Constant.
Le colonel Gérard.
Rouquetty.
MM. le général Foy, La Fayette, Méchin, Pons (de l'Hérault), le général Rolland, et Grenier (maire de Montpellier); Nogaret (préfet de l'Hérault).
Paul-Louis Courrier.
Le général Guilleminot.
Les Missionnaires.
M. Méchin. — Le perroquet.
S. A. R. le duc d'Orléans.
Le Livre noir.

LOGE MAÇONNIQUE DU RIT MISRAÏM.

Vergnes et Bédaride, frères.

Les francs-maçons ont toujours inspiré des craintes, et il n'y a pas une loge dans Paris qui ne compte parmi ses frères un ou deux agens de police au moins; à quoi bon tant s'effrayer ?

Le sieur Vergnes, né à Montpellier, quitta le lieu de sa naissance pour venir à Lyon, avec l'intention d'y organiser une loge ou un *atelier* du rit de Misraïm; ce nom parut sans doute extraordinaire.

Ses démarches dans cette ville éveillèrent l'attention de l'autorité, ou plutôt de la police, parce qu'il fréquentait à cette époque des officiers à la demi-solde, gens très à craindre, d'après l'opinion reçue chez certaines personnes. Et pourquoi? parce qu'il ne leur restait d'autre fortune que la gloire et d'autre ressource que la misère.

Nous ne savons pas si Vergnes accomplit son dessein, si la maçonnerie lui dut de nouveaux *néophytes*; mais, dès qu'il partit de Lyon pour

Paris, il fut signalé au directeur-général de la police comme un homme très-dangereux.

Il était attendu, et il n'eut pas le temps de sortir de l'hôtel où il avait passé la nuit en descendant de la diligence, que déjà l'agent de police Cliche était à la porte, après avoir pris préalablement lecture, et de son inscription sur le registre de la maison, et de son passeport qui était entre les mains du maître de l'hôtel garni, comme cela se pratique.

On le suivit, et on le vit entrer chez MM. Bédaride frères, parfumeurs, rue du Faubourg-Saint-Martin.

On prit de suite des informations sur eux; on apprit qu'il avait été établi une loge de francs-maçons dans une chambre de la maison qu'ils habitaient, et que *des choristes de l'Opéra, et un grand nombre d'étudiants, ou élèves des écoles de droit et de médecine*, en faisaient partie!!! Quelle découverte! quel atelier de conspirations! Poursuivons:

Le directeur-général en témoigna une vive inquiétude; cela devait être. En conséquence, il donna l'ordre que la nouvelle loge fût soumise à toutes les investigations de la police.

Après avoir réfléchi *en conseil*, aux moyens de tout savoir, et que chacun des membres eut donné son avis, on sentit la nécessité d'y faire recevoir un agent! le bon frère!! La chose n'était

pas très-difficile à exécuter; car, les loges clandestines n'ont en général d'autre but que l'argent. Sans cela comment aligner les canons sur les colonnes, et faire le plus beau, le plus vif, le plus pétillant de tous les feux! La nouvelle loge était du nombre de celles qui cherchaient à alimenter leur caisse.

Le nommé André, agent de la préfecture, fut choisi pour s'y faire admettre.

Il se présenta chez Bédaride aîné, qui était le vénérable; il demanda cent francs pour lui conférer les grades *d'apprenti*, de *compagnon* et de *maître parfait*.

L'agent promit la somme, mais à condition qu'on ne le soumettrait à aucune épreuve.

Le vénérable y consentit; l'agent André lui remit 25 francs en argent et trois bons de pareille somme payables de mois en mois.

Alors Bédaride donna au nouveau frère, les *signes, mots et attouchemens des trois premiers grades maçonniques*. André fit un rapport à la préfecture sur cette réception, et sur ce qu'il avait remarqué d'intéressant dans la loge.

Quelque temps après, Vergnes quitta Paris et retourna à Montpellier. La police, toujours active, avait déjà instruit les autorités de cette ville du départ de Vergnes. A son arrivée dans les lieux qui l'avaient vu naître, il fut surveillé avec autant de soin et d'exactitude que dans la capitale.

On fit une perquisition dans son domicile, on y trouva les statuts du *rit de Misraïm*; ils furent saisis, et dès cet instant on n'entendit plus parler des loges irrégulières que Vergnes, dans un intérêt purement privé, et sans songer aux affaires publiques, ni pour servir aucun parti, avait cherché à établir dans plusieurs villes de la France.

Quant à Bédaride, on le surveilla long-temps; on épia ses démarches avec tant de soin et de scrupule, que l'agent André apprit bientôt qu'en cherchant à propager la franc-maçonnerie, ce frère faisait des dupes et mettait en circulation des effets de commerce, avec l'intention de ne pas les payer. Il s'était associé, pour ces spéculations frauduleuses, avec un sieur Bernard-Lafosse, qui prenait, suivant l'occurrence, le titre de colonel, et s'annonçait comme jouissant d'un grand crédit à la cour et à la ville. Dans cette société figuraient des soi-disant marquises et comtesses, un commissaire des guerres, un nommé Pirmet, et autres individus de la même trempe; ils devaient à tout le monde. A un marchand de volailles du Marché des Jacobins, 300 fr. seulement; des meubles à un tapissier de la rue St-Antoine, à la Boule-d'Or: il les reprit. Le marchand de volailles ne fut pas aussi heureux. Ils furent sur le point d'enlever pour 1,500 fr. de mérinos à M. Ternaux. M. Constant-Chantpie, imprimeur,

rue Sainte-Anne, n° 20, tomba dans leurs filets. Il fut assez confiant pour prendre un billet de 1,000 fr. souscrit par Bernard-Lafosse, ordre de Bédaride, payable chez M. Portevin, rue de la Michaudière, n° 14. Celui-ci répondit de la manière la plus favorable lorsqu'on fut aux informations; mais à l'échéance, *néant*, on ne paya pas. Bernard-Lafosse et Joseph Bédaride furent reconnus pour être de la même trempe. Tout est encore dû, principal, frais et intérêts. Avis au public.

On parvint encore à savoir que Bédaride avait pour maîtresse une jeune fille nommée Louise, qui demeurait rue du Petit-Carreau. La police l'eut bientôt gagnée. Elle livra, elle vendit les secrets de son amant, jusqu'aux recettes pour fabriquer l'opiat, le rouge végétal, l'essence de savon, la pâte à la reine, l'eau de beauté et le lait virginal.